



**Cfdt SF3C**  
**Antenne Val de Marne**  
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL  
**Tél.** 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41  
Courriel : [94@cfdtsf3c.org](mailto:94@cfdtsf3c.org) Web : [cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)

Le 15 avril 2011

## Villiers CDIS

# Ca ne doit pas durer

La CFDT a été reçue en audience le 14 avril par le Directeur d'établissement concernant la charge de travail des voitures depuis la suppression d'une position de travail.

Les alertes des collègues relayées par la CFDT n'ont pas été entendues. Les conséquences étaient prévisibles. Les horaires de remises et de livraisons des dépôts relais ne peuvent être respectés.

Les choses doivent changer et vite car les collègues sont fatigués. L'absence de réponse à leurs préoccupations est vécue comme du mépris.

### **Le Patron s'engage sur plusieurs points : Un bilan sera effectué mi mai.**

- 1 des 3 collègues ACD passera au tri dès l'arrivée du camion dès lundi 18 avril.
- Plusieurs points de distribution seront réattribués aux facteurs de quartier concernés, après avoir estimé cette charge, en test à partir du 26 avril.
- Le trafic cedex indirect va être quantifié. Une action avec le centre de tri doit être engagée au plus vite pour le diminuer et recevoir un maximum de trafic bien cédexé.
- Les tournées voitures 1 et 3 vont être accompagnées par le Directeur avant une proposition de rééquilibrage.

### **D'autres sujets ont été abordés :**

- Les repos des FQ sont modifiés. La CFDT demande le maintien de samedi de repos dans le cycle de travail comme l'engagement précédent.
- La CFDT demande que les facteurs d'équipe amenés à couper un quartier sécable en plus de la préparation et la distribution d'un autre quartier soient compensés.
- La CFDT demande le respect du remplacement systématique de tous les repos de cycle. Les absences programmées doivent être remplacées en priorité. En cas de non remplacement comme récemment sur Bry, la prime des facteurs doit être maintenue.

La Poste impose ses réorganisations sans se soucier des conséquences de ces mises en œuvre sur la santé des factrices et facteurs.

La CFDT invite le personnel à prendre sa pause et à respecter pour les ACD le code de la route. Si les retards des remises précoces devaient se poursuivre, la responsabilité de La Poste dans ses réorganisations sera mise en cause et sûrement pas celle du personnel en place.

**Plus Nombreux, Plus Forts, Je me syndique à la CFDT**